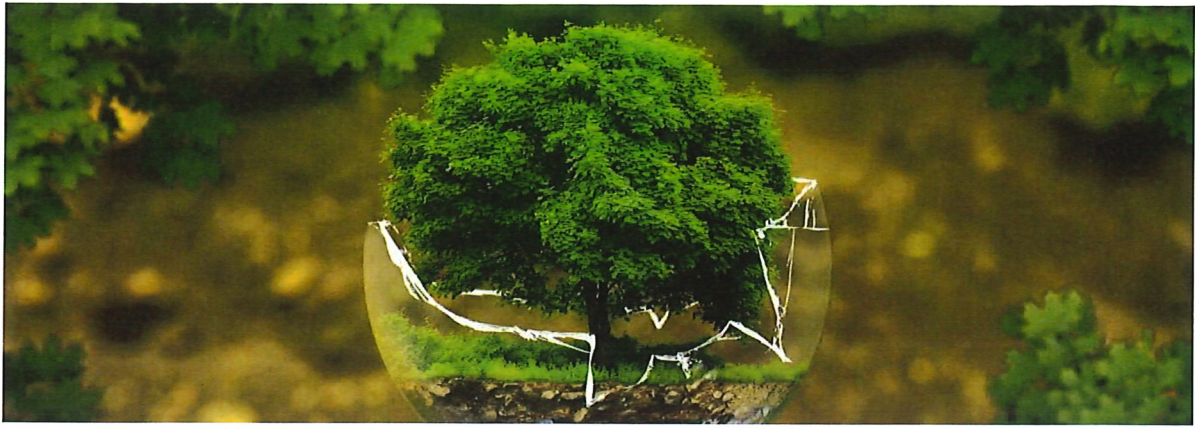


[FR](#)

Déchèteries

Cinq déchèteries sont à disposition des habitants sur le territoire de la Communauté de communes.

Accès en déchèteries durant le COVID-19

REPRISE Progressive de l'activité des Déchèteries à compter du 4 mai 2020

A compter du 4 Mai, une reprise progressive va s'opérer. Attention cependant, afin de respecter les consignes de sécurité liée au COVID-19, l'accès se fera uniquement sur rendez-vous.

Quelles déchèteries seront ouvertes ?

La semaine du 4 au 10 mai, seules les déchèteries de Jard sur Mer et Le Bernard seront ouvertes et **UNIQUEMENT pour les déchets verts**.

A compter du 11 mai, 3 déchèteries seront ouvertes et il sera possible de déposer tous les déchets.

- JARD SUR MER : tous déchets
- LE BERNARD : déchets verts UNIQUEMENT
- ST VINCENT S/GRAON : tous déchets (SAUF déchets VERTS)

Consignes à respecter

- 1 seule personne par véhicule
- Présenter la confirmation de RDV à l'entrée des sites (document à imprimer et à apposer derrière le pare-brise, ou attestation sur smartphone)
- Présentation du PASS Vendée Grand Littoral (carte d'accès en déchèterie)
- Accès limité à 1 passage par semaine par foyer

N'oubliez pas votre attestation de déplacement dérogatoire afin de pouvoir vous déplacer dans votre déchèterie en toute sécurité. La case à cocher est la suivante :

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

Comment prendre rendez-vous ?

Afin de limiter les temps d'attente et faciliter le respect des règles de distanciation sociale, vous devez prendre rendez-vous pour accéder aux déchèteries.

Rendez-vous sur le site : <https://rdv-decheterie.fr>

- Sélectionnez votre déchèterie
- Prenez rendez-vous grâce au calendrier de plages disponibles
- Confirmez votre inscription au service
- Recevez un mail de confirmation de votre rendez-vous, et une attestation d'inscription

Trouver une déchèterie

Cinq déchèteries sont à disposition des habitants sur le territoire de la Communauté de communes :

- **JARD SUR MER** – Chemin des Amourettes (accès par la D21 – Talmont-Saint-Hilaire / Jard-sur-Mer)
- **TALMONT SAINT HILAIRE** – La Guenessière (D109 – Talmont-Saint-Hilaire / Sainte Foy)
- **LE BERNARD** – Rue du Grand Moulin (D91B)
- **LE GIVRE** – Les Cosses (carrefour D949 – Avrillé / Luçon et D85 – La Jonchère / Le Givre)
- **SAINT VINCENT SUR GRAON** – Les Miottières (D747 – Moutiers-les-Mauxfaits / La Boissière des Landes)

Conditions d'accès

La **carte d'accès** (PASS Vendée Grand Littoral) **est obligatoire** pour ouvrir la barrière d'entrée.

Les apports sont limités à 3 m³ par jour (10 m³ pour les déchets verts). L'accès est réservé aux véhicules de PTAC inférieur à 3.5 tonnes.

Les agents de la Communauté de Communes sont présents sur les sites pour vous accueillir, vous orienter vers les bonnes filières de tri et veiller à la stricte application des mesures votées par les élus communautaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'accès est limité à 24 passages par an.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture restent inchangées depuis 2018.

- JARD SUR MER – fermée les LUNDI et DIMANCHE.
- TALMONT SAINT HILAIRE – fermée les MERCREDI, JEUDI et DIMANCHE.
- LE BERNARD – fermée les MARDI, JEUDI et DIMANCHE.
- LE GIVRE – fermée les MERCREDI et DIMANCHE.
- SAINT VINCENT SUR GRAON – fermée les LUNDI, MERCREDI, VENDREDI et DIMANCHE.

Les déchèteries sont également fermées les dimanches et jours fériés.

Pour connaître les **horaires complets**, téléchargez le dépliant : [Fonctionnement des déchèteries](#)

Attention : dernière entrée 15 min avant la fermeture

Obtenir une carte d'accès en déchèteries



Les déchèteries sont équipées d'un système de contrôle d'accès : des barrières levantes s'actionnent sur présentation d'une carte d'accès. Ce « pass déchèteries » permet d'accéder aux cinq déchèteries du territoire.

En cas de perte ou tout simplement **pour obtenir une carte d'accès** il est nécessaire de se rendre à une **permanence déchets** :

- à TALMONT-SAINT-HILAIRE (Communauté de communes), les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h30
- à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (au local technique intercommunal), les mardis et jeudis de 14h à 17h30.

[En savoir plus sur les permanences d'accueil](#)

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de propriété ou de location (propriétaires : dernier avis de taxe sur le foncier bâti / nouveaux acquéreurs : acte notarial / locataires : bail de location).

Siège Administratif
Vendée Grand Littoral
35 impasse du Luthier - ZI du Pâtis 1
85440 Talmont-Saint-Hilaire

[Nous contacter](#)

Standard Téléphonique +33(0)2 51 207 207

Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30

[Nos permanences d'accueil](#)

- [Accessibilité](#)
- [Flux RSS](#)
- [Marchés Publics](#)
- [Offres d'emploi](#)
- [Kit de com](#)
- [Imprimer](#)
- [Plan du site](#)
- [Confidentialité](#)
- [Mentions légales](#)
- [© Creasit](#)